



**Saint-Jean-
sur-Richelieu**

AVIS DEMANDE DE DÉMOLITION 415-417, 9^e Avenue

Le *Comité sur les demandes de démolition* statuera sur la demande de démolition de l'immeuble situé au 415-417, 9^e Avenue. La séance du comité se tiendra à l'hôtel de ville, le 14 septembre 2026 à compter de 17 h. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

L'enregistrement de la séance du comité de démolition sera disponible au plus tard le 17 septembre 2026 sur la chaîne YouTube de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.
<https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition de ce bâtiment doit, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage du présent avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée au greffier de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Une opposition peut être déposée en personne au bureau du greffier ou envoyée par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Bureau du greffier
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
188, rue Jacques-Cartier Nord
Case postale 1025
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2

Téléphone : (450) 357-2077
Télécopieur : (450) 357-2362
Courriel : greffe@sjsr.ca

Tous les commentaires reçus seront transmis aux membres du comité de démolition.

De plus, toute personne peut, dans les trente (30) jours suivant la décision qui sera prise par le comité, interjeter appel de cette décision au conseil municipal. Si une telle demande est reçue, l'émission du permis de démolition sera suspendue jusqu'à ce que le conseil municipal rende sa décision.

Enfin, il est possible de consulter les avis publics à l'adresse suivante :
www.sjsr.ca/avis-publics

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu,
Ce 2^e jour du mois de septembre 2026

(S) Stéphanie Delisle-Goudreau
Greffière adjointe, avocate-conseil, OMA